

Procès en rafale contre des antinucléaires

5 mars 2013 / [Des inculpés](#)



Presque vingt-six ans jour pour jour après le désastre de Tchernobyl, une petite centaine de personnes est venue s'attaquer, le 25 avril 2012, à une tentacule du nucléaire dans la région, un pylône de la ligne à très haute tension Cotentin-Maine.

Neuf mois après, cinq personnes sont sommées de se présenter à la gendarmerie de leur domicile (Rennes, Plélan-le-Grand, Coutances, Paris, Le Mans). Mis en garde à vue pour vingt-quatre heures renouvelables, mais finalement relâchés dans la journée, nous sommes poursuivis pour dégradations en réunion sur un bien d'utilité publique et refus de donner notre ADN.

Pour défendre une industrie qu'il ne voudrait voir souffrir d'aucune critique, l'État fait jouer son

arsenal judiciaro-policier. Nous nous retrouvons sur le banc des accusé(e)s ainsi que d'autres, concernés tant par l'opposition à la THT que par les blocages de trains de déchets nucléaires (Valognes et Caen).

On aurait pourtant tendance à penser, deux ans après la catastrophe en cours de Fukushima, que c'est l'industrie nucléaire dans son ensemble qui est condamnable par son inconséquence - des dégâts incommensurables occasionnés par les mines d'uranium et par son enrichissement à ceux de la ligne THT, en passant par l'exploitation erratique des centrales, les tares du retraitement et la longue aventure du stockage des déchets...

L'action menée ce jour-là paraît bien anodine, mais hautement symbolique, à côté de tous les maux qu'ont entraînés, qu'entraînent et qu'entraîneront l'industrie nucléaire et ses lignes à très haute tension.

Procès à venir :

- ▶ 3 et 4 mars à Caen : procès en appel du GANVA, pour le blocage du train de déchets nucléaires en novembre 2010.
- ▶ 18 et 19 mars à Caen : deux appels suite à l'action contre le train de déchets nucléaires à Valognes en novembre 2011.
- ▶ 21 mars à Laval : notre procès.
- ▶ 22 mars à Laval : procès d'un anti-THT venu constater l'intrusion de RTE et de la gendarmerie sur une propriété privée.
- ▶ 22 mars à Caen : procès en appel suite au camp anti-THT de Montabot.

Fonds de soutien : chèques à l'ordre de l'APSAJ - Association pour la solidarité et l'aide juridique, APSAJ, 6, cours des alliés, 35000 Rennes.

Source et photo : *Le blog de jeudi*

Lire aussi : *Lourdes peines pour les opposants à la ligne électrique Cotentin Maine*

- Emplacement : Accueil > Info >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Proces-en-rafale-contre-des>